



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Votants : 23 (A. Delalande a donné pouvoir à C. Renoud-Lyat, D. Vaissaud a donné pouvoir à N. Chanut, O. Verne a donné pouvoir à F. Goyon)

Votes : Pour 23 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 28 mai 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et le cinq juin, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Poli V. (arrivée à 20h10), Renoud-Lyat C., Vermeil N., Verne O. et MM Billoudet G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterratt G., Vaissaud D.

Excusés : Mme Verne O. (a donné pouvoir à Goyon F.), et MM. Delalande A. (a donné pouvoir à Renoud-Lyat C.) et Vaissaud D. (a donné pouvoir à Chanut N.).

Secrétaire de séance : Françoise Mendes

Objet : Convention avec la CARSAT pour l'installation d'une permanence en Mairie

Monsieur le Maire explique que la commune a conclu un partenariat avec la CARSAT pour l'instaration d'une permanence en Mairie les mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pour organiser cette permanence, qui débutera à compter du 1^{er} juillet 2025, il convient de définir les conditions dans lesquelles la CARSAT sera autorise à utiliser les locaux, au travers d'une convention jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'utilisation des locaux de la Mairie par la CARSAT lors des permanences organisées les mardis ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette décision.

Pour copie conforme
Le Maire

Guy BILLOUDET
Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

